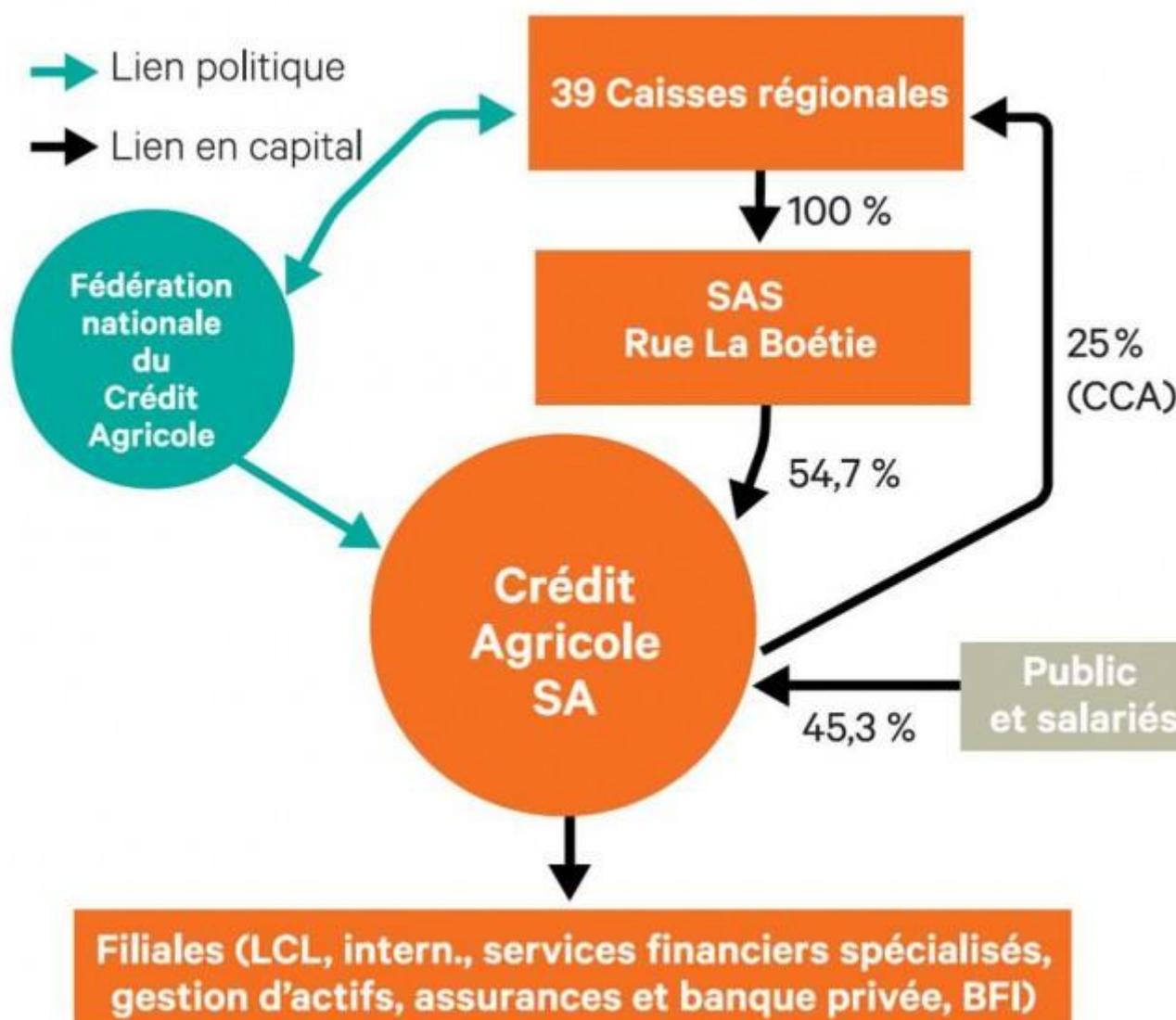


# La réforme du Crédit Agricole pourrait aboutir à l'automne

VERONIQUE CHOCRON / JOURNALISTE AU SERVICE FINANCE | LE 04/07 À 06:00

## L'organisation du Crédit Agricole



- [Précédent](#)
- [Suivant](#)

La nouvelle répartition des pouvoirs au sein du groupe doit s'inscrire dans une loi.  
Des dispositions pourraient être intégrées à un texte législatif à la rentrée.

Pas de doute, la réforme de la gouvernance du Crédit Agricole nourrit actuellement les discussions des hauts dirigeants des caisses régionales, réunis en Islande ces 3 et 4 juillet pour le grand séminaire d'été du bureau fédéral. « *La réorganisation du groupe n'est pas à l'ordre du jour officiellement, mais c'est le sujet dont on parle dans les couloirs* », avance une source qui connaît bien le groupe. « *C'était au programme du séminaire de l'an dernier. La gouvernance n'est plus un sujet pour le bureau fédéral, le projet est désormais en phase d'exécution* », ajoute un observateur.

Cette réforme, préparée dans le plus grand secret, consiste à faire basculer l'organe central du groupe - le coeur du réacteur aujourd'hui logé au sein de la structure cotée Crédit Agricole SA (Casa) - du côté des caisses régionales. Le dossier a bien progressé ces derniers mois, dans le groupe et dans les discussions avec le superviseur bancaire. Ce transfert de pouvoir nécessite en effet une évolution législative et l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Selon nos informations, cette réorganisation majeure pourrait s'intégrer dans un projet de loi dès la rentrée.

Les autorités qui veillent à la bonne marche du secteur bancaire ne sont pas opposées à cette évolution, à deux conditions : que la réforme fasse l'objet d'un consensus au sein du groupe Crédit Agricole et que le projet soit bien conforme en termes de règles prudentielles, de gouvernance et donc de stabilité financière. « *Sur ces deux points, nous n'y sommes pas encore tout à fait, mais nous sommes dans le détail, dans le microréglage. Cela nécessite encore quelques semaines de travail* », indique-t-on de bonne source.

Plusieurs projets de loi pourraient, à l'automne, héberger les dispositions législatives nécessaires, par exemple le texte pour un « choc » de simplification porté par Thierry Mandon. Qu'est-ce que cette réorganisation

modifierait pour le groupe mutualiste ? *« C'est une question de pouvoir. Et, notamment, de désigner qui décidera de l'allocation de la liquidité au sein du groupe »*, résume un bon connaisseur de l'établissement. Selon nos informations, le nouveau schéma placerait à la tête du groupe mutualiste une nouvelle structure, qui, comme l'actuelle SAS Rue La Boétie, porterait la participation des caisses régionales dans le capital de Casa.

Cette nouvelle tête de groupe regrouperait les fonctions support, la direction financière pour le groupe, mais, surtout, elle récupérerait les fonctions d'organe central, ces pouvoirs dits « régaliens » inscrits dans le Code monétaire et financier, qui concernent le contrôle, les sanctions, l'agrément des présidents et directeurs généraux des caisses régionales ou les révocations. Les caisses régionales devraient dédommager les actionnaires de Casa du transfert de l'organe central, ce qui pourrait leur coûter très cher. *« Attention, le Crédit Agricole est une maison qui connaît régulièrement des coups de théâtre. Et il est encore possible que ce projet n'aboutisse pas »*, prévient dans ce contexte un observateur.

**Véronique Chocron, Les Echos**

En savoir plus sur

[http://www.lesechos.fr/journal20140704/lec2\\_finance\\_et\\_marches/0203616298799-la-reforme-du-credit-agricole-pourrait-aboutir-a-lautomne-1021487.php?xtor=EPR-5-%5balerte%5d&JexwsH1zgwYrqDE8.99](http://www.lesechos.fr/journal20140704/lec2_finance_et_marches/0203616298799-la-reforme-du-credit-agricole-pourrait-aboutir-a-lautomne-1021487.php?xtor=EPR-5-%5balerte%5d&JexwsH1zgwYrqDE8.99)